

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SAMEDI 15 AVRIL 2023

Présent(e)s

Didier MARCHAND, Président ; Joseph LAPPARTIENT, Trésorier Général ; Pascal LEVEQUE Vice-Président Délégué, Fabien BERTHELOT, Marc LEFORESTIER, Jean-Marc ROBIN (jusqu'à 11h10), Yves THOMAS, Vice-Présidents ; Bernard CALVEZ, Eric GUEZO, Annick LOCHET, François QUILLIVIC, Frédéric SIMON, Adeline STOCARD-JOUET, membres.

Absent(e)s excusé(e)s:

Régine LE TRAOU, Secrétaire Générale ; Bruno BAUDET, Vice-Président ; Karine CORRE, Jonathan DARCEL, Mickaële LE DU, Myriam LORINQUER, Dr Gwenaëlle MADOUAS, Maud PETITJEAN, Mickaël ROUZIERE ; Aurélien VAULEON, Manager Technique Territorial

Absent(s) :

Jean-Jacques DEMAY, Cyrille GUIMARD

Assiste :

Julien FISTAHL, Directeur des Activités

La séance débute à 8h40.

Didier MARCHAND remercie les membres de leur présence, il rappelle que pour la bonne organisation des réunions, il est nécessaire de confirmer sa participation.

Eric GUEZO évoque la demande de Maud PETITJEAN qui, ne pouvant pas se déplacer, souhaitait participer à la réunion en visioconférence. Il indique qu'il y a des obligations légales en la matière surtout concernant les différents votes et que cela implique une modification des statuts. Didier MARCHAND précise qu'il y a une réflexion à avoir, car le risque serait qu'il y ait plus de membres en visioconférence qu'en présentiel lors des réunions du Conseil d'Administration. Les membres échangent sur le sujet, certains ne se montrent pas favorables à cela.

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18/02/23

Didier MARCHAND propose aux membres l'adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18/02/23.

Adeline STOCARD-JOUET, précise qu'il y a eu un oubli dans l'intervention de la Commission Féminines lors de la dernière réunion, cet oubli ne vient pas de la rédaction mais bien de l'intervention. Elle précise qu'il y aura bien un titre U23 décerné dans le cadre du Championnat de Bretagne Route Femmes 2023.

En tenant compte de la précision ci-dessous, d'Adeline STOCARD-JOUET, le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18/02/23 est adopté à l'unanimité.

- Attribution d'un titre U23 dans le cadre du Championnat de Bretagne Route Femmes 2023

2. Intervention de Didier MARCHAND, Président

2.1 - Informations générales

Didier MARCHAND informe les membres que, depuis le début de saison, de nombreux comportements difficiles de coureurs ou parents sont à déplorer. Il rappelle que vis-à-vis de ceux-là il faut garder de la fermeté pour le bon déroulement de nos épreuves, le sport doit véhiculer une image de respect des arbitres, des dirigeants, d'autres concurrents, du public, nous devons donc faire en sorte que cela soit le cas. Didier MARCHAND réaffirme que les représentants du corps arbitral sur les épreuves ont le soutien du Comité Régional, car il n'est jamais simple d'évoluer en toute sérénité lorsque le climat est conflictuel.

Didier MARCHAND souhaite préciser un point au Conseil d'Administration concernant l'aide de la Région Bretagne dans le cadre des Championnats de Bretagne. Chaque année, se déroulent en Bretagne 20 Championnats de Bretagne toutes disciplines confondues. Régulièrement, les organisateurs de ces épreuves sollicitent la Région Bretagne afin de pouvoir boucler leur budget. A cela la Région Bretagne répond systématiquement par la négative, par un courrier type où le Comité Régional est en copie. Dans ce courrier, il est expliqué que l'aide à l'organisation des Championnats régionaux est attribuée au Comité Régional dans le cadre de l'ex-contractualisation.

Didier MARCHAND détaille le dispositif de soutien de la Région Bretagne au Comité Régional. Le Comité Régional reçoit 28.000€ par an, dont 8.000€ pour le fonctionnement de la Breizh Ladies, 10.000€ pour les Championnats de France toutes disciplines confondues, 6.000€ pour le Pôle Espoir et enfin 4.000€ pour les Championnats de Bretagne là aussi, toutes disciplines confondues. Il poursuit en indiquant aux membres que les dépenses dans le cadre des Championnats de Bretagne toutes disciplines confondues représentent 14.800€/an. Cela comprend : les maillots de Champion(ne)s, les médailles, les visites de circuits, les désignations d'un représentant le jour de l'épreuve et à partir de cette année les transpondeurs. Il semble donc difficile pour le Comité Régional d'apporter une aide financière aux organisateurs des Championnats de Bretagne toutes disciplines confondues. Didier MARCHAND conclut ce point en informant les membres qu'il a sollicité une enveloppe supplémentaire afin de pouvoir aider financièrement les organisateurs des Championnats de Bretagne toutes disciplines confondues, dans le cadre de ce dispositif de la Région Bretagne pour 2023, en espérant que cela aboutira.

Toujours dans le cadre de l'aide de la Région Bretagne, Didier MARCHAND explique aux membres que de plus en plus, les dispositions à prendre dans le cadre de la Responsabilité Sociétale des Organisations s'imposent sur ce type d'aides. Il rappelle qu'il a demandé à Yves THOMAS d'animer un groupe de

travail sur le sujet et dans un premier temps concernant le déroulement de nos épreuves. Celui-ci, dès sa mise en place, rendra compte régulièrement des orientations à mettre en place.

Bernard CALVEZ intervient en demandant à quoi servent les Commissions si elles n'ont pas dans les prérogatives respectives de faire des propositions sur ce sujet. Didier MARCHAND précise que la mise en place de ce groupe de travail n'empêche en rien les différentes Commissions d'être force de propositions sur le sujet.

Joseph LAPPARTIENT pense que les arbitres ont un rôle important à jouer, notamment en sensibilisant les directeurs sportifs lors des réunions qui précèdent les épreuves. Jean-Marc ROBIN partage cet avis et propose qu'un message commun soit communiqué peut-être via la Commission Régionale du Corps Arbitral.

Bernard CALVEZ et Fabien BERTHELOT soulignent l'importance d'avoir une réflexion concernant les voitures neutres lors des Championnats de Bretagne Route.

Didier MARCHAND attire l'attention du Conseil d'Administration sur le fait que la Responsabilité Sociétale des Organisations ne concerne pas uniquement les véhicules lors des épreuves, c'est plus vaste. Eric GUEZO confirme, il y a également l'utilisation des consommables, les consommations énergétiques...

Didier MARCHAND rappelle aux membres que, dans le cadre des mutations, il est particulièrement important pour les clubs qui engagent des moyens financiers, matériels, de formaliser cela avec un contrat ou une convention avec les licenciés ou par l'intermédiaire du règlement intérieur du club qui doit obligatoirement être signé des licenciés.

Didier MARCHAND informe le Conseil d'Administration de la signature d'une convention avec l'Institut Breton du Sport et de l'Animation (IBSA) dans le cadre de l'ouverture à la rentrée 2023 d'une promotion d'un Brevet Professionnel de la jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport "Activités du Cyclisme". Le Comité Régional assurera 200 heures de formation. Il souligne que c'est une belle double opportunité, dans un premier temps pour la professionnalisation de nos clubs, puis dans un second temps pour l'employabilité du futur entraîneur dont le recrutement par le Comité Régional est actuellement en cours.

Didier MARCHAND précise que, lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration, Frédéric SIMON, élu au collège Loisir lors de la dernière Assemblée Générale du Comité Régional, ne pouvait pas être présent. De ce fait, il n'avait pas été possible de procéder à la validation du Conseil d'Administration pour que celui-ci préside la Commission Loisir.

Avant de procéder au vote du Conseil d'Administration, Frédéric SIMON se présente brièvement.

Didier MARCHAND propose aux membres d'attribuer la présidence de la Commission Loisir à Frédéric SIMON.

A l'unanimité, Frédéric SIMON est élu Président de la Commission Loisir.

Didier MARCHAND précise que les membres disposaient des différentes statistiques dans le dossier de la réunion d'aujourd'hui, celles-ci font ressortir que le Comité Régional a atteint son rythme de croisière et que la saison sera équilibrée.

Didier MARCHAND termine son intervention en évoquant le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Il souligne qu'à ce jour il n'a jamais donné son accord pour y déroger, mais force est de constater que cela perturbe le fonctionnement de certaines Commissions comme celle du Corps Arbitral. Il indique que dans l'objectif de créer un annuaire interne des arbitres, les représentants départementaux de la Commission Régionale du Corps Arbitral ont été sollicités début mars et qu'à ce jour, il n'y a pas eu de retour. Les membres engagent une discussion.

Afin d'avancer sur le sujet, Didier MARCHAND informe le Conseil d'Administration de l'envoi d'un formulaire adressé aux arbitres afin que ceux-ci puissent donner leur accord dans le but de constituer un annuaire des arbitres avec leurs coordonnées. Cet annuaire sera à l'usage de la Commission Régionale du Corps Arbitral uniquement et les personnes souhaitant contacter les arbitres devront se rapprocher de la Commission Régionale du Corps Arbitral et/ou des représentants de celle-ci dans les départements ; à noter que les arbitres qui ne répondront pas au formulaire ne figureront pas dans cet annuaire.

3. Point Vélodrome de Bretagne, Piste Henri-CARESME

Didier MARCHAND informe les membres de la tenue d'une réunion le 23/03/23 au siège du Comité Régional en présence de : Yannick POUEY, Secrétaire Général de la Fédération Française de Cyclisme et Président de la Commission Nationale Piste, les élus de Loudéac Communauté Bretagne Centre, trois Conseillers Techniques Départementaux sur quatre, ainsi que les Écoles de Piste qui avaient pu se libérer. Au cours de cette réunion, l'historique et l'avancée de nos réflexions, notamment le projet de tarification ont été présentés. Un temps d'échanges important a été consacré à la possibilité d'accueillir des épreuves nationales Challenges, Coupes de France et Championnats de France avec un balayage des différents cahiers des charges et des explications au sujet des frais fixes.

Didier MARCHAND rend compte de la dernière réunion avec Loudéac Communauté Bretagne Centre qui s'est déroulée le 04/04/23, celle-ci avait pour objectif de finaliser la convention d'occupation des locaux afin de procéder à la signature de celle-ci le 09/05/23. Il a également été question de la publicité. Xavier HAMON, Président de Loudéac Communauté Bretagne Centre a par ailleurs confirmé que les emplacements et les recettes de celle-ci revenaient au Comité Régional, bien évidemment pour la publicité qui sera à l'initiative du Comité Régional.

Didier MARCHAND fait part d'une réunion le 13/04/23 avec Thierry BEDOS, Directeur Technique National Adjoint en visioconférence et Jérôme KRIER, Responsable des équipements sportifs et des sites de pratique à la Fédération Française de Cyclisme, présent en Bretagne à l'occasion de différentes visites d'équipements (Pumptrack) et sites (stade Cyclo-Cross permanent). Le but de cette réunion était de déterminer l'accompagnement de la Direction Technique Nationale à mettre en place au regard de nos souhaits de fonctionnement, mais également d'établir la stratégie de l'offre commerciale.

Pour finir Didier MARCHAND informe le Conseil d'Administration, qu'une réunion est prévue le 18/04/23 avec le VC Loudéac 38 et le 25/04/23 avec le VCP Loudéac, avec pour but d'avancer sur la construction du planning avec les acteurs locaux du cyclisme, en tenant compte de leurs souhaits, ceux du Comité Régional, mais aussi des différentes contraintes.

Bernard CALVEZ interroge Didier MARCHAND concernant "la cagnotte" qui avait été récoltée par le collectif "pour un vélodrome couvert en Bretagne". Didier MARCHAND répond qu'il a fait le point dernièrement avec Roger MORAZIN et que cette "cagnotte" s'élève à environ 945€. Cette somme servira

à financer une épreuve sur le Vélodrome de Bretagne, épreuve en mémoire de Yvon COLLIN, Jacques BRIAND et Daniel RENARD.

François QUILLIVIC indique qu'il a assisté dernièrement à un webinaire de la Fédération Française de Cyclisme concernant l'animation des vélodromes, où Limoges et Roubaix faisaient part de leurs organisations. Il souhaite connaître l'organisation des ressources humaines qui sera mise en place par le Comité Régional. Didier MARCHAND et Pascal LEVEQUE indiquent que celle-ci n'est pas encore définie. Jean-Marc ROBIN évoque la tarification et souligne qu'il y a une réflexion à avoir afin de faire venir les clubs, peut-être gratuitement dans un premier temps, sans notion de tarification afin de faire découvrir l'équipement, son fonctionnement et susciter de l'envie. Fabien BERTHELOT ne partage pas complètement cet avis et n'est pas favorable au "tout gratuit", Didier MARCHAND reconnaît que les CD vont avoir un rôle important à jouer pour faire venir les clubs.

Eric GUEZO interroge les trois Présidents des Comités Départementaux 29, 35 et 56 afin de savoir s'ils se sont positionnés pour une utilisation régulière de l'équipement comme l'a fait le 22. Ceux-ci soulignent que c'est très difficile de se positionner sur des créneaux fixes d'utilisation, notamment pour définir quelle période sera la plus favorable, la moins contraignante en fonction de l'activité sportive globale de chacun des Comités Départementaux. Didier MARCHAND et Pascal LEVEQUE précisent qu'ils ont parfaitement conscience de ces difficultés, mais cela permettrait d'avoir une vision d'ensemble de leurs attentes et de construire un planning d'utilisation qui intégrera celles-ci.

4. Intervention de Joseph LAPPARTIENT, Trésorier Général

Joseph LAPPARTIENT fait un point sur les finances aux membres du Conseil d'Administration. Au 28/03/23 les droits forfaitaires sont très légèrement en baisse avec -2.200€ environ en partie due à quelques annulations, la refonte de l'activité et le manque de repères des organisateurs, il attire l'attention des membres sur la part assurances. Concernant les droits d'engagements, ils sont sensiblement équivalents en comparaison à fin février 2022 avec -200€ environ. Joseph LAPPARTIENT poursuit en faisant un point sur les produits au 31/03/23 avec 115.000€ pour les licences, 10.000€ pour les affiliations et 24.000€ pour les mutations. Joseph LAPPARTIENT termine son intervention avec un point sur l'endettement et la trésorerie du Comité Régional, mais aussi les investissements réalisés et prévus qui s'élèvent à 285.000€ dont 151.000€ pour le vélodrome et 134.000€ pour le fonctionnement du Comité Régional et les besoins de l'Équipe Technique Régionale.

Eric GUEZO interroge Joseph LAPPARTIENT sur les subventions espérées en 2023. Joseph LAPPARTIENT rappelle que les subventions s'élevaient à 100.000€ en 2021 et 200.000€ en 2022. Les demandes de subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du Projet Sportif Fédéral, de la Région Bretagne, d'Amaury Sport Organisation et de la Ligue Nationale de Cyclisme ont été finalisées dernièrement.

Eric GUEZO souligne l'appétence des Conseils Départementaux à aider financièrement l'acquisition de matériel. Yves THOMAS indique que ce n'est pas le cas dans le Finistère.

5. Intervention des Commissions

5.1 – Commission Loisir

Frédéric SIMON rend compte de la réunion de la Commission Loisir le 04/03/23, il évoque la principale problématique actuelle de la Commission avec la gestion des Access et les nombreuses demandes de rétrogradations des coureurs licenciés Open 3 vers la catégorie Access 1.

Il explique que dans cette catégorie il y a les ex-licenciés Pass'Cyclistes Open de moins de 35 ans mais qui ne couraient pratiquement jamais avec les 3èmes catégories avant, mais également le faible nombre de courses Open 3 - Access, au détriment de courses Open 1 et/ou 2 et Open 3. Didier MARCHAND confirme qu'il y a un déséquilibre de courses pour la catégorie Open 3, mais il a toujours été convenu que la saison 2023 serait celle de la phase de test et qui permettrait de faire ressortir les pistes de réflexion. Il poursuit en indiquant que le risque de céder à la pression des demandes de rétrogradations est de créer un déséquilibre avec les Open 2. Yves THOMAS souligne également les épreuves qui auraient dû, via la correspondance, être des Open 2 et 3, mais qui cette année sont des Open 1 et 2. Jean-Marc ROBIN propose d'inciter les organisateurs d'épreuves Access à ouvrir celles-ci aux licenciés Open 3. Les membres échangent sur le sujet, Julien FISTAHL suggère que les responsables de calendrier au sein des Comités Départementaux identifient et sollicitent des organisateurs d'épreuves Access qui pourraient être ouvertes aux Open 3 puis informent le Comité Régional de ceux qui seraient intéressés. Les membres du Conseil d'Administration sont favorables à cette suggestion et que cette démarche soit à l'initiative des Comités Départementaux.

5.2 - Commission Cyclo-Cross

François QUILLIVIC fait un bref compte rendu de la dernière réunion de la Commission Cyclo-Cross qui s'est déroulée le 15/03/23. Il présente le calendrier régional prévisionnel 2023/2024, en indiquant qu'il n'est pas simple de faire un calendrier cohérent compte tenu du faible niveau d'informations de la Fédération Française de Cyclisme. Marc LEFORESTIER regrette que les manches de la Coupe de Bretagne se déroulent toujours dans le même ordre, François QUILLIVIC lui explique qu'il a déjà évoqué ce point et que l'ordre est toujours différent, à l'exception d'il y a 2 ans car c'est la Commission qui, faute de candidatures, avait sollicité un organisateur. Il explique qu'à l'avenir une des pistes de travail de la Commission sera de travailler au développement du nombre d'épreuves de Cyclo-Cross dans le 22. Jean-Marc ROBIN précise que le Comité Départemental 22 travaille sur le sujet qui était l'ordre du jour de la dernière réunion de bureau.

François QUILLIVIC rend compte de la visite des circuits pour l'organisation du Championnat de Bretagne de Cyclo-Cross 2023, les candidats étaient : Cruguel par l'UCP Josselin, Grand-Champ par le Véloce Vannetais et Auray par l'UC Alréenne. La Commission propose d'attribuer le Championnat de Bretagne de Cyclo-Cross 2023 à Cruguel par l'UCP Josselin.

Didier MARCHAND invite le Conseil d'Administration à valider la proposition de la Commission Cyclo-Cross d'attribuer l'organisation du Championnat de Bretagne de Cyclo-Cross 2023 à Cruguel par l'UCP Josselin.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration valide la proposition de la Commission Cyclo-Cross d'attribuer l'organisation du Championnat de Bretagne de Cyclo-Cross 2023 à Cruguel par l'UCP Josselin.

François QUILLIVIC poursuit en informant les membres de l'attribution des manches de Coupe de Bretagne Cyclo-Cross 2023/2024 ; première manche à Quimper par le VS Quimpérois, la deuxième manche à Châtaudren par le VCP Guingamp 22, la troisième manche à Redon par le Redon OC, et de solliciter Grand-Champ (Véloce Vannetais) pour la quatrième manche.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration valide les propositions de la Commission Cyclo-Cross concernant l'attribution des manches de Coupe de Bretagne Cyclo-Cross 2023/2024 :

- Première manche : VS Quimpérois à Quimper*
- Deuxième manche : VCP Guingamp 22 à Châtelaudren*
- Troisième manche : Redon OC à Redon*
- Quatrième manche : Véloce Vannetais à Grand-Champ (à la demande de la Commission car pas de candidat dans le 56)*

François QUILLIVIC informe les membres qu'il n'y a pas de candidat à ce jour pour l'organisation du Championnat de Bretagne Masters 2023 qui doit se tenir dans le 29. Concernant les Championnats Départementaux, le 22 doit refaire un appel à candidatures, pas de candidat dans le 29 et le 56 et le 35.

François QUILLIVIC explique au Conseil d'Administration que tous les ans la mise en grille de la première épreuve de Coupe de Bretagne a toujours été problématique, la Commission propose de procéder à un Contre-La-Montre , à l'occasion de première manche afin d'établir la grille de départ. Fabien BERTHELOT trouve que c'est une excellente idée d'un point de vue sportif, mais également pour le spectacle.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration valide la proposition de la Commission Cyclo-Cross de déterminer la grille de départ de la première manche de Coupe de Bretagne de Cyclo-Cross par l'organisation d'un Contre-La-Montre.

François QUILLIVIC présente une proposition de la Commission Cyclo-Cross afin de prévoir une épreuve supplémentaire pour les U13 lors de la finale de la Coupe de Bretagne 2023/2024 en vue du Trophée de France de Cyclo-Cross 2024.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration valide la proposition de la Commission Cyclo-Cross de prévoir l'organisation d'une épreuve supplémentaire pour les U13 lors de la finale de la Coupe de Bretagne de Cyclo-Cross 2023/2024 en vue du Trophée de France de Cyclo-Cross 2024.

5.3 - Commission Féminines

Adeline STOCARD-JOUET souhaite savoir si c'est dans les prérogatives de la Commission de gérer les montées de catégories en cours de saison ou bien si celles-ci doivent être validées par le Bureau Exécutif et/ou le Conseil d'Administration. Julien FISTAHL précise que c'est bien du ressort de la Commission.

Adeline STOCARD-JOUET rend compte aux membres d'un problème de calendrier suite à la demande de changement de date de l'AC Lanester organisateur de la manche bretonne de la route de l'Ouest 2023. Elle détaille les différents éléments, après échanges, les membres décident de ne pas valider ce changement de date.

5.4 - Commission Route

Bernard CALVEZ rend compte au Conseil d'Administration de la visite de circuit pour l'organisation du Championnat de Bretagne de Contre-La-Montre Individuel. Il explique le contexte avec la réception de

la candidature il y a moins de deux semaines. Il s'agit de la candidature du Team Sportbreizh pour une organisation à Lampaul-Guimiliau le 08/05/23. Il explique le déroulement de la visite et les différents points techniques et rappelle que d'autres épreuves se déroulent à la même date et de ce fait, il est possible que le nombre de participants à ce Championnat soit peut-être réduit.

Bernard CALVEZ interroge le Conseil d'Administration sur l'attribution des maillots dans le cadre de ce Championnat de Bretagne de Contre-La-Montre Individuel 2023. Après une longue discussion entre les membres les titres suivants seront attribués :

- Hommes : U15, U17, U19, U23, Open 2/3 et Elite/Open 1
- Femmes : U15, U17, U19, U23 et Seniors

Il propose une clôture des engagements le 02/05/23 et indique que celui-ci sera sans prix coureurs.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration valide les propositions de la Commission Route :

- *Attribution du Championnat de Bretagne de Contre-La-Montre Individuel au Team Sportbreizh à Lampaul-Guimiliau le 08/05/23*
- *Les titres suivants seront attribués :*
 - *Hommes : U15, U17, U19, U23, Open 2/3 et Elite/Open 1*
 - *Femmes : U15, U17, U19, U23 et Seniors*
- *Clôture des engagements le 02/05/23*

Bernard CALVEZ fait remarquer qu'en tant que Président de la Commission Route et de la Commission des Finances, il regrette d'avoir appris, lors de la visite du circuit, qu'un tarif spécifique avait été accordé à l'organisateur. Didier MARCHAND et Joseph LAPPARTIENT fournissent les explications qui ont conduit à cette décision et rappellent que le Team Sportbreizh organisera trois Championnats de Bretagne Route en 2023 (Contre-La-Montre Individuel, Elites et Contre-La-Montre par équipes).

Bernard CALVEZ rappelle que les Comités Départementaux disposent d'un quota de 15 Open 1 et ensuite engagement libre suivant la limite autorisée, la date limite pour transmettre les informations au Comité Régional est fixée au 23/05/23.

Bernard CALVEZ propose aux membres de lancer les appels à candidatures pour l'organisation des Championnats de Bretagne Route 2024 prochainement. Adeline STOCARD-JOUET rappelle qu'il avait été évoqué de faire un appel à candidatures pour l'organisation des Championnats de Bretagne Route Élite Hommes et Femmes la même journée. Elle propose d'intégrer les U15 et U17 Femmes au Championnat de Bretagne Route de l'Avenir 2024. Les membres échangent sur le sujet, Didier MARCHAND propose au Conseil d'Administration de voter.

Le Conseil d'Administration valide à la majorité avec 3 abstentions que le Championnat de Bretagne Route Elites Femmes (U19 et +) sera proposé le même jour que le Championnat de Bretagne Route Elite Hommes. Un appel à candidatures sera formulé dans ce sens.

Le Conseil d'Administration valide à la majorité avec 3 abstentions l'intégration de l'épreuve U15 et U17 Femmes dans l'organisation du Championnat de Bretagne Route de l'Avenir 2024.

Bernard CALVEZ termine son intervention en faisant part de son regret que la Commission Route ne soit plus consultée pour les critères de sélections aux Championnats de France Route de l'Avenir, comme pour les différentes sélections, et souligne qu'il n'y a plus de collaboration entre la Commission Route et l'Équipe Technique Régionale.

5.5 - Commission jeunes

Didier MARCHAND rend compte des demandes de la Commission Jeunes qui propose les points suivants :

- L'attribution du Trophée Régional des Écoles de Cyclisme 2023 au club de Cyclisme Langueux Trégueux les 27 et 28/05/23
- De renouveler l'aide financière de 500€ aux clubs labellisés Écoles Françaises de Cyclisme retenus pour le Trophée de France des Jeunes Cyclistes 2024

Le Conseil d'Administration valide à la majorité avec 3 abstentions l'attribution du Trophée Régional des Écoles de Cyclisme 2023 au club de Cyclisme Langueux Trégueux les 27 et 28/05/23.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le renouvellement de l'aide financière de 500€ aux clubs labellisés Écoles Françaises de Cyclisme retenus pour le Trophée de France des Jeunes Cyclistes 2024.

6. **Intervention des Comités Départementaux**

6.1 - Comité Départemental du Finistère

Yves THOMAS explique qu'une réflexion est en cours actuellement au sein du Comité Départemental 29 pour que les U19 Hommes soient retirés du Championnat Départemental Route de l'Avenir Hommes afin de les intégrer aux Championnats Départementaux de leur catégorie sportive (Access, Open et Élites).

Il poursuit en communiquant différentes informations aux membres :

- La relance du Challenge Départemental Penn Ar Bed Hommes et Femmes
- La continuité de l'action Sport Santé avec les EHPAD
- Un démarrage en douceur pour la prestation des transpondeurs et une réflexion sur l'organisation de format de course très court
- La victoire en individuelle et au classement général des U15 et U17 Femmes dans le cadre de la Coupe de France

6.2 - Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine

Fabien BERTHELOT fait un bref bilan du déroulement de l'action à la Foire de Rennes, 500 enfants ont été accueillis sur le stand tenu par le Comité Départemental. Il rappelle que le budget prévisionnel voté par le Bureau Exécutif était de 2.500€ ; le budget réalisé est légèrement inférieur à hauteur de 2.000€.

6.3 - Comité Départemental du Morbihan

Marc LEFORESTIER rend compte de la demande de la Commission Féminines du Morbihan, sur les épreuves Access à partir de quinze féminines engagées : un départ décalé sera mis en place. Adeline STOCARD-JOUET souligne que c'est une excellente initiative et que les autres Comités Départementaux devraient s'en inspirer.

Marc LEFORESTIER termine en informant le Conseil d'Administration de la tenue de différents stages.

7. Questions diverses

➤ François QUILLIVIC :

François QUILLIVIC fait remarquer aux membres que la liste des équipes engagées au Championnat régional de Contre-La-Montre Individuel d'Auvergne-Rhône-Alpes était très faible au regard de la taille de la région.

François QUILLIVIC poursuit en soumettant au Bureau Exécutif d'engager une réflexion afin d'harmoniser les catégories d'âges Masters qui, à ce jour, ne sont pas les mêmes entre la Route et le Cyclo-Cross par exemple.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.

Secrétaire de séance : Julien FISTAHL, Directeur des Activités

-
- Prochaine réunion du BE le mardi 09 mai 2023 à 19h00.
 - Prochaine réunion du CA le samedi 10 juin 2023 à 8h30.
-

Didier MARCHAND
Président du Comité
De Bretagne de Cyclisme



SYNTHÈSE DES DÉCISIONS

- En tenant compte de la précision ci-dessous, d'Adeline STOCARD-JOUET, le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 03/12/22 est adopté à l'unanimité.
 - Attribution d'un titre U23 dans le cadre du Championnat de Bretagne Route Femmes 2023
- A l'unanimité, Frédéric SIMON est élu Président de la Commission Loisir.
- A l'unanimité, le Conseil d'Administration valide la proposition de la Commission Cyclo-Cross d'attribuer l'organisation du Championnat de Bretagne de Cyclo-Cross 2023 à Cruquel par l'UCP Josselin.
- A l'unanimité, le Conseil d'Administration valide les propositions de la Commission Cyclo-Cross concernant l'attribution des manches de Coupe de Bretagne Cyclo-Cross 2023/2024 :
 - Première manche : VS Quimpérois à Quimper
 - Deuxième manche : VCP Guingamp 22 à Châtaudren
 - Troisième manche : Redon OC à Redon
 - Quatrième manche : Véloce Vannetais à Grand-Champ (à la demande de la Commission car pas de candidat dans le 56)
- A l'unanimité, le Conseil d'Administration valide la proposition de la Commission Cyclo-Cross de déterminer la grille de départ de la première manche de Coupe de Bretagne de Cyclo-Cross par l'organisation d'un Contre-La-Montre.
- A l'unanimité, le Conseil d'Administration valide la proposition de la Commission Cyclo-Cross de prévoir l'organisation d'une épreuve supplémentaire pour les U13 lors de la finale de la Coupe de Bretagne de Cyclo-Cross 2023/2024 en vue du Trophée de France de Cyclo-Cross 2024.
- A l'unanimité, le Conseil d'Administration valide les propositions de la Commission Route :
 - Attribution du Championnat de Bretagne de Contre-La-Montre Individuel au Team Sportbreizh à Lampaul-Guimiliau le 08/05/23
 - Les titres suivants seront attribués :
 - Hommes : U15, U17, U19, U23, Open ⅔ et Elite/Open 1
 - Femmes : U15, U17, U19, U23 et Seniors
 - Clôture des engagements le 02/05/23
- Le Conseil d'Administration valide à la majorité avec 3 abstentions que le Championnat de Bretagne Route Elites Femmes (U19 et +) sera proposé le même jour que le Championnat de Bretagne Route Elite Hommes. Un appel à candidatures sera formulé dans ce sens.
- Le Conseil d'Administration valide à la majorité avec 3 abstentions l'intégration de l'épreuve U15 et U17 Femmes dans l'organisation du Championnat de Bretagne Route de l'Avenir 2024.
- Le Conseil d'Administration valide à la majorité avec 3 abstentions l'attribution du Trophée Régional des Écoles de Cyclisme 2023 au club de Cyclisme Languieux Trégueux les 27 et 28/05/23.

- *Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le renouvellement de l'aide financière de 500€ aux clubs labellisés Écoles Françaises de Cyclisme retenus pour le Trophée de France des Jeunes Cyclistes 2024.*